

L'impôt sur la fortune décourage l'esprit d'entreprise

L'invité

Christophe Reymond

Directeur
du Centre patronal



Le problème est attesté depuis des années, mais le monde politique vaudois recogne à le traiter de manière sérieuse. De nombreux propriétaires de PME se sentent floués par la charge fiscale qu'ils ont à assumer au titre de l'imposition de la fortune. Tentons de résumer l'enjeu.

Lorsqu'une entreprise est constituée en société de capitaux dont les parts sont détenues par l'entrepreneur, celles-ci rentrent naturellement dans son patrimoine. L'actionnaire-propriétaire est alors soumis à l'impôt sur la fortune, qui porte sur la valeur vénale de l'entreprise, c'est-à-dire son prix de vente théorique sur le marché. Théorique, parce que s'agissant d'une société non cotée en Bourse, il faut de savants calculs pour déterminer la valeur des titres.

L'évaluation qui doit être opérée par l'administration est fluctuante. Elle varie selon les bénéfices réalisés et en fonction de plusieurs indicateurs financiers. Il peut en résulter des valorisations impressionnantes, alors même qu'on est en présence de titres illiquides, en ce sens qu'on serait bien en peine de leur trouver un acheteur. L'entrepreneur est confronté à une imposition, bien réelle, au titre de la fortune, alors que celle-ci est à plusieurs égards virtuelle.

Pour les start-up, le problème se pose de manière aiguë. Lorsque la jeune pousse prometteuse trouve un investisseur qui s'en vient injecter disons un million en échange de 10% d'un capital de 100'000 fr. (parce que le fondateur ne veut pas perdre le contrôle de la société), l'autorité fiscale doit en principe prendre en compte la valorisation complète envisagée, soit 10 millions de francs. Le fondateur de la start-up devrait être taxé sur une entreprise lui appartenant à 90% et s'acquitter d'un impôt sur une fortune de 9 millions. Il a fallu inventer des règles particulières pour ne pas aboutir à cette absurdité qui ferait que l'entrepreneur serait contraint de s'endetter ou de vendre des parts supplémentaires pour payer ses impôts.

Ce problème de l'imposition de l'outil de travail est particulièrement sensible dans le canton de Vaud, parce que celui-ci connaît des taux parmi les plus élevés de Suisse. Dans de nombreux cantons alémaniques, la question ne se pose pas vraiment: les taux y sont deux, trois, jusqu'à six fois moindres.

Cette fiscalisation excessive s'inscrit à contre-courant des efforts de tous ceux qui tentent de dynamiser le tissu économique et de soutenir la création d'emplois. Les autorités vaudoises prévoient déjà, dans le programme de la précédente législature, de diminuer l'impôt sur la fortune, mais rien ne s'est produit. Elles ont renouvelé cet engagement dans leur programme 2022-2027, affirmant de surcroît vouloir «améliorer la fiscalité des start-up et des scale-up». Pour l'instant, elles n'ont toujours rien fait.